



Nom commercial: Carbasalatum calcicum

Numéro de la matière: 062460

Version: 1 / CH

Date de révision: 02.02.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 10.08.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Carbasalatum calcicum

N° d'article 06246000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Substance active pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9101 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne
responsable pour
cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)
Acute Tox. 4 H302

Classification selon les Directives CE

Classification Xn, R22

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière



Nom commercial: Carbasalatum calcicum

Numéro de la matière: 062460

Version: 1 / CH

Date de révision: 02.02.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 10.08.12

P501.1 étanche.
Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires.

Symboles de danger



Nocif

Phrase(s) de risque

22 Nocif en cas d'ingestion.

Phrase(s) S

22 Ne pas respirer les poussières.
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

3. Composition/informations sur les composants

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 5749-67-7
EINECS-Nr. 227-273-0

Poids moléculaire

Valeur 458.45 g/mol

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Dégager les voies respiratoires. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Rincer soigneusement la peau avec de l'eau (15 min.). En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux, Troubles asthmatiques, Céphalées

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction



Nom commercial: Carbasalatum calcicum

Numéro de la matière: 062460

Version: 1 / CH

Date de révision: 02.02.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 10.08.12

Moyen d'extinction approprié

Eau, Dioxyde de carbone, Produit d'extinction à sec

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeEn cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Oxyde d'azote (NO_x); Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux.**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eviter le dégagement de poussières. Nettoyer soigneusement à l'eau les surfaces contaminés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation et le dépôt de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Travailler uniquement sous hotte.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mise à la terre lors du transvasement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stabilité au stockage**

Stocker à température ambiante.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Protéger de l'action de la lumière.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Les femmes enceintes doivent absolument éviter l'inhalation du produit et tout contact avec la peau. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note



Nom commercial: Carbasalatum calcicum

Numéro de la matière: 062460

Version: 1 / CH

Date de révision: 02.02.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 10.08.12

Demi-masque filtrant les particules, filtre P3 - Norm NF EN 149

Protection des mains

Gants

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

L'épaisseur du matériau 0.11 mm

La durée de pénétration > 480 min

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat** substance solide**Couleur** incolore à blanc**Point de fusion**

Remarque N'est disponible

Point d'ébullition

Remarque N'est disponible

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Pression de vapeur

Remarque N'est disponible

Densité

Remarque N'est disponible

10. Stabilité et réactivité**10.5. Matières incompatibles**

Des agents d'oxydation forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde de carbone, Dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx)

Autres données

Danger de coup de poussière

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**Espèces rat
DL 50 1124 à 1700 mg/kg**corrosion cutanée/irritation cutanée;**

évaluation effet irritant possible

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

évaluation effet irritant possible

sensibilisation

Espèces cobaye



Nom commercial: Carbasalatum calcicum

Numéro de la matière: 062460

Version: 1 / CH

Date de révision: 02.02.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 10.08.12

évaluation non sensibilisant

Mutagénicité

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.

Toxicité reproductrice

évaluation Les résultats des expérimentations animales laissent supposer un risque d'embryopathie.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires. des maux de tête. dyspnée. risque d'affections hépatiques. Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les daphnies**

Espèces	Daphnia magna				
CE50	168	à	330	mg/l	
Durée d'exposition	24	h			

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Remarque Aucun données connues.

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminésLes emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.**14. Informations relatives au transport****Transport terrestre ADR/RID**

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

15. Informations réglementaires**16. Autres informations****Informations complémentaires**Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une



Nom commercial: Carbasalatum calcicum

Numéro de la matiere: 062460

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 02.02.12

Date d'impression: 10.08.12

garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.